

Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

**CERTIFICAT POUR LES DISTRIBUTEURS
ET APPLICATEURS DE PRODUITS ANTIPARASITAIRES
A USAGE AGRICOLE ET PRODUITS ASSIMILES**

Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de :

CHAMPAGNE-ARDENNE

Vu le code du travail, livres I et IX,

Vu le code rural, livre VIII,

Vu la loi n° 92-533 du 17 juin 1992 relative à la distribution et à l'application par des prestataires de services de produits antiparasitaires à usage agricole et produits assimilés,

Vu le décret n° 94-863 du 5 octobre 1994, portant application de la Loi n° 92-533 du 17 juin 1992, fixant les modalités relatives au certificat pour les distributeurs et applicateurs de produits antiparasitaires à usage agricole et produits assimilés,

Vu l'arrêté du 13 mars 1995,

Vu l'arrêté du 17 juin 1996,

Vu l'arrêté du 26 mai 1997,

Vu l'arrêté du 26 octobre 1998,

Vu l'arrêté du 16 août 2004,

Vu le procès-verbal établi par le jury du 26 avril 2010,

délivre le présent certificat, pour une durée de 5 ans, à :

Monsieur FAYE Thomas

né le 03 juin 1987

à REIMS

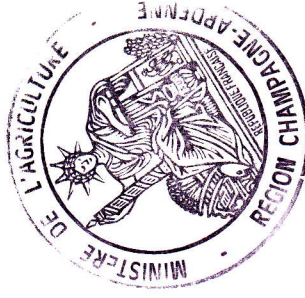
département ou pays : MARNE

n° d'enregistrement : **10GX500000105**

Fait à CHALONS-EN-CHAMPAGNE (Marne), le 26 avril 2010

Signature du titulaire

P/o Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Champagne-Ardenne,



MAX LOUETTE